

Intervention de la FNEC FP-FO

Vincent Peillon a dû abroger l'évaluation Chatel en 2012.

Suite à la transposition imposée de PPCR dans l'Éducation nationale que Force Ouvrière a rejetée comme la majorité des organisations syndicales, Najat Vallaud Belkacem a publié l'ensemble des décrets et arrêtés entre les deux tours et après l'élection présidentielle.

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale serait bien inspiré d'abroger décrets et arrêtés d'autant que le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé l'étalement de la mise en œuvre de PPCR. Rappelons que PPCR devait déjà s'étaler jusqu'en 2023. Nous abordons aujourd'hui le volet RH de PPCR. Force Ouvrière avait demandé la saisine du CHS ministériel. Le ministère n'a pas étudié les conséquences qu'entraîne la mise en place de l'évaluation. Or, le guide proposé modifie considérablement les conditions de travail des personnels, instaure des pressions permanentes, l'arbitraire, la mise en difficulté des personnels, la mise en place de critères subjectifs.

Nous vous rappelons que nous n'étions pas demandeurs d'un guide. Le «meilleur» des guides ne saurait rendre cette réforme acceptable. Le seul intérêt eût été de limiter les dangers de l'évaluation et ses risques de dérives. Le guide ne va pas dans ce sens, tout au contraire. À plusieurs reprises, le ministre nous parle de «confiance». Or, l'évaluation proposée instaure un climat de suspicion, de concurrence entre les personnels et de tensions avec les évaluateurs. Le déroulement des trois rendez-vous de carrière ne peut que susciter l'inquiétude pour l'avenir des personnels dans un contexte de pénurie d'enseignants et de non-attractivité.

En effet, le guide proposé confirme toutes les craintes de Force Ouvrière.

Il est demandé aux fonctionnaires titulaires de produire des «écrits réflexifs» comme c'est actuellement le cas pour les stagiaires avec les résultats que l'on connaît.

Il s'agit d'une auto-évaluation des personnels essentiellement fondée sur les missions liées et les tâches périphériques. La transmission des connaissances et le savoir disciplinaire sur la base desquels les personnels ont été recrutés passent au second plan tout comme les missions fondamentales des autres personnels de l'Éducation nationale.

Les personnels seraient évalués sur «les savoirs-être» et sur leur disponibilité à «s'appuyer sur l'accompagnement pour donner une orientation dynamique à leur carrière». Cela s'oppose aux principes du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique. En cette fin d'année, grand nombre d'académies réunissent des groupes de travail sur l'évaluation et l'accompagnement. Pour FO, le cadre national vole en éclats.

Le guide entraînerait une charge de travail importante, ne serait-ce que pour préparer le rendez-vous de carrière, au détriment des missions fondamentales des personnels. Les personnels n'ont pas vocation à tout faire, dans le cadre des missions liées du décret Hamon, et ils ne le veulent pas. Cela génère d'ores et déjà des pressions permanentes et une insatisfaction professionnelle.

Et malgré leur investissement important, 70 % des personnels seront privés d'une accélération de carrière. Dans un contexte où les commissions disciplinaires se multiplient, où seuls 30 % des personnels seront promus plus rapidement, ceux dont le rendez-vous de carrière ne se passera pas bien, pour diverses raisons, subiront le couperet de l'accompagnement. Avec à la clef, déstabilisation pour ne pas dire humiliation professionnelle.

La FNEC FP-FO s'interroge : le décret dispose que les appréciations portées devront tenir compte des notations antérieures ce qui n'apparaît pas dans le document qui nous est présenté.

Nous ne savons toujours pas si le ministère a décidé doubler le ratio pro/pro afin que les personnels puissent vraiment dérouler une carrière sur deux grades.